

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie

Séance du 20 mars 2012
Avis n°2012 - 02

Avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
sur les objectifs « vieux bois » des DOCOB Natura 2000 : ZPS (forêts picardes
de Compiègne) et SIC (foret Compiègne Laigue Ourscamps).

Attendu que la forêt de Compiègne constitue sans contexte l'un des massifs forestiers les plus précieux de Picardie sur le plan de la biodiversité, et qu'elle constitue une sorte de zone nodale pour la biodiversité forestière, partie intégrante d'un quasi continuum forestier du sud picardie,

Attendu que ce massif forestier présente une diversité de conditions édaphiques, de pentes ... qu'il héberge notamment un ensemble unique de vieux arbres pluricentennaires abritant des espèces rarissimes et menacées à l'échelle nationale,

Attendu que, sur sa propre initiative, l'ONF a décidé d'octroyer à ce massif hors du commun le label de forêt d'exception, reconnaissant à cette forêt une valeur exceptionnelle et se donnant ainsi une obligation d'excellence dans la gestion qui sera faite son patrimoine nature,

Après avoir entendu la présentation de Messieurs MOREL et JAMINON concernant le DOCOB « Stratégie pour la conservation de la biodiversité inféodée aux vieux bois de la forêt domaniale de Compiègne » pour lequel il a à se prononcer ainsi le plan d'aménagement de la forêt de Compiègne, le CSRPN prononce cet avis :

Avis :

Le CSRPN reconnaît les réels efforts faits et les progrès accomplis par les personnels concernés de la Direction Régionale de l'ONF depuis la précédente version du DOCOB de décembre 2009, en particulier dans le secteur des Beaux Monts – Mont de Tremble, mais considère qu'à l'échelle du massif, ce dispositif ne permettra pas la conservation ou le rétablissement dans un état favorable à leur maintien à long terme des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages, notamment ceux inféodés aux vieux


bois. En particulier, le CSRPN regrette que les articulations entre les objectifs du DOCOB relatifs aux « vieux bois » et le plan d'aménagement de la forêt de Compiègne n'aient pas été étudiées de manière concomitante. En effet, si environ 8% de la forêt de Compiègne sont proposés, à terme, au titre de la stratégie présentée par l'ONF relative à la conservation des vieux bois, les modes de gestion sylvicoles appliqués aux autres parcelles et notamment l'abaissement de l'âge d'exploitabilité préconisé par l'ONF d'environ 10% dans le cadre du prochain aménagement forestier, sont une source d'inquiétude importante quand au maintien de la biodiversité forestière au sein de ce massif.

La trame « vieux bois » proposée actuellement semble donc largement insuffisante aux membres du CSRPN, étant donnée le rajeunissement proposé à l'échelle du massif, pour garantir le maintien de la biodiversité forestière.

Conscient que ces personnels de la Direction Régionale se trouvent entravés, par des directives nationales imposées à cet établissement public, dans leur bonne volonté de présenter une stratégie plus acceptable pour la conservation de la biodiversité inféodée aux vieux bois pour cette forêt domaniale, le CSRPN refuse de se prononcer sur les objectifs proposés du DOCOB.

Le CSRPN déplore cette situation d'autant plus vivement que la gestion de la forêt publique devrait se montrer exemplaire en matière d'équilibre entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux et exprime son inquiétude de voir une telle stratégie minimale appliquée avec encore moins de volontarisme dans les autres forêts picardes, ce qui serait catastrophique pour la biodiversité régionale.

Fait à Amiens, le 20 mars 2012
Le Président du CSRPN



Xavier COMMECY